

	REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DE LIGUE D'OCCITANIE SENIORS MASCULINS	<u>Saison</u> <u>2020/2021</u>
ANNEXE	EQUIPES « ESPOIRS » - DIVISION PRE-NATIONALE	

Principe du projet :

« Afin de continuer le projet de formation des joueurs avec pour objectif de faciliter l'intégration de ces jeunes joueurs dans les équipes nationales de notre territoire, nous intégrons dans la poule du secteur de Pré-Nationale un maximum de deux (2) équipes "Espoirs" »

Fonctionnement :

- Le(s) club(s) porteur(s) d'une équipe « Espoirs » retenue par la Ligue aura (auront) la possibilité de l'engager sur **deux saisons sportives consécutives** à condition de **respecter les spécificités de celle-ci.**
- Une équipe « Espoirs » :
 - est portée par un club (possibilité d'être une inter-équipe dans le cadre des C.T.C.) et
 - est composée majoritairement de joueurs de moins de 21 ans (tolérance maximum de deux joueurs de moins de 23 ans [U22 & U23]).
- Les joueurs sont listés et ne peuvent pas jouer dans une autre équipe évoluant dans la même division.
- Leurs rencontres sont comptabilisées dans le championnat.
- Ces équipes « Espoirs » ne peuvent ni monter, ni descendre.

Spécificités du club porteur :

- Club possible :
 - Club ayant une équipe en Championnat de France Seniors Masculins (NM1, NM2 ou NM3).
- Encadrement de l'équipe :
 - Entraîneur : CQP TSBB ou DEFB ou BE1 (au minimum)
 - Adjoint : CQP TSBB P1 (au minimum ou en formation) ou BF Adultes et les deux CS Arbitrage et Opérateur Vidéo (au minimum ou en formation)
 - Deux OTM pour les tenues des tables de marque.
- Nombre d'entraînements minimum de l'équipe : 3
- Gymnase : classement fédéral : **H2** au minimum

Devenir des équipes « Espoirs » à la fin du cycle des deux saisons sportives ou Arrêt anticipé de l'équipe « Espoirs » :

Aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales ne sera proposée au club porteur.

A la fin d'un cycle de deux saisons, le club devra obligatoirement refaire un acte de candidature

En cas de non-respect des critères, la Ligue pourra retirer au club le droit de disposer d'une équipe « Espoirs » pour la saison suivante avec aucune possibilité d'intégration dans les divisions Seniors Régionales.

Procédure

Dépôt de candidature auprès de la Commission Régionale des Compétitions : La C.R.C. lancera un appel à candidature en fonction des possibilités.

Le club doit répondre avec un dossier explicatif du projet comprenant à minima les réponses liées aux spécificités du club porteur avant une date limite fixée par la Commission.

Traitement des candidatures par la Commission Régionale des Compétitions accorde une place réservée pour les 2 saisons sportives suivantes.

	POULE PYRENEES (PYR)		POULE MEDITERRANEE (MED)	
	Equipe « Espoirs » n° 1	Equipe « Espoirs » n° 2	Equipe « Espoirs » n° 1	Equipe « Espoirs » n° 2
Saison 2020/2021	Toulouse Basket Club			
Saison 2021/2022	Toulouse Basket Club (2 ^{ème} année)			